



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2008

Présidence : Mme Christine Dubugnon

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 22 février 2008 n° 1/08 "Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "Aux Clos Dessus" et de son règlement (RPPA)

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

1. les réponses aux oppositions émises lors de l'enquête publique ayant eu lieu du 14 juillet au 13 août 2007 et de lever les oppositions y relatives;
2. le plan partiel d'affectation (PPA) « Aux Clos Dessus » et son règlement (RPPA);
3. la modification du chapitre III – secteur d'habitation – du RPPA, par l'adjonction d'une disposition dont la teneur est la suivante : « Article 19bis – Longueur des façades – La longueur maximale des façades est limitée à 25 mètres. »;
4. et autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et le cas échéant à plaider cette affaire, si nécessaire, devant toute instance.

Amendement :

Modification de la numérotation de l'art. 23 proposé par la Municipalité en n° 19bis (en laissant le choix à la Municipalité d'une nouvelle numérotation lors de la rédaction définitive du RPPA).

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

C. Dubugnon

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.